

Règlement particulier

« Les volants de BeL aiR - 2^{ème} édition »

Article 1 : généralités

Ce règlement complète le Règlement Général des Compétitions (RGC) de la Fédération Française de Badminton (FFBaD).

- 1.1 Le tournoi est autorisé sous le numéro **2201765** et sous le nom « **Les volants de BeL aiR – 2^{ème} édition** ». Il se déroule les **9 et 10 novembre 2024 sur 6 terrains, au gymnase sportif François Combourieu, rue des Écoles 77590 Chartrettes.**
- 1.2 Le tournoi se déroule selon les règles de la FFBaD, les dispositions particulières de la LIFB et le règlement ci-après.
- 1.3 Tout participant doit être en règle avec la FFBaD et doit être en possession de sa licence compétition.
- 1.4 Le Juge-Arbitre de la compétition est Emmanuel BECHU. Ses décisions sont sans appel. Le Juge-Arbitre est en droit de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur qui ne respecterait pas les règlements cités à l'article 1.2.
- 1.5 Le GEO Responsable de la compétition est Sylvie DESCHAMPS. Il est accompagné d'Angela BELLANGER et de Marion DESCHAMPS elles-mêmes GEO 1.

Article 2 : séries et tableaux

- 2.1 Le tournoi « **Les volants de BeL aiR – 2^{ème} édition** » est un tournoi national qui s'adresse à tous les joueurs des catégories minime, cadet, junior, senior et vétéran. Il est destiné aux joueurs classés de **R6 à NC** dans les tableaux de **Double Homme, Double Dame et Double Mixte.**
- 2.2 Les séries seront composées sous forme de top.
- 2.3 Les tableaux DH et DD se jouent en intégralité le samedi et les tableaux DM se jouent le dimanche.
- 2.4 Tous les tableaux se jouent avec un mode de qualification composé d'une phase de poules, **avec 2 sortants par poule**, suivie d'une phase en élimination directe.
- 2.5 En cas d'affluence importante, le comité d'organisation se réserve le droit de limiter les inscriptions dans un tableau ou d'en modifier le mode d'élimination.
- 2.6 En cas de faible affluence, le comité d'organisation se réserve le droit de fusionner des tableaux.

Article 3 : inscriptions

- 3.1 La date limite d'inscription est fixée au **vendredi 11 octobre 2024.**
- 3.2 La date de prise en compte des CCPH est fixée au **vendredi 25 octobre 2024** suivant la dernière mise à jour FFBaD.
- 3.3 La date du tirage au sort est fixée au **vendredi 25 octobre 2024.**
- 3.4 Les inscriptions se feront sur **BADNET** et **EBAD.**
- 3.5 Les inscriptions non accompagnées du règlement en ligne ne seront pas prises en compte.
- 3.6 Les frais d'inscription s'élèvent à **15€ pour 1 tableau, 20€ pour 2 tableaux.**
- 3.7 Aucune dérogation horaire n'est acceptée. Les joueurs doivent être disponibles **le samedi de 7h30 à 23h00 et/ou le dimanche de 07h30 à 23h00.**

Article 4 : forfaits

Règlement particulier

« Les volants de BeL aiR - 2^{ème} édition »

- 4.1 Tout joueur s'inscrivant au tournoi « **Les volants de BeL aiR – 2^{ème} édition** » doit connaître le règlement fédéral relatif aux forfaits.
- 4.2 Tout joueur suspendu qui participe à une compétition est passible d'une aggravation de sa sanction, s'il est prouvé que le joueur ou son club ont bien reçu une notification de la sanction.
- 4.3 Un joueur inscrit sur 2 tournois le même week-end est passible de sanction si ce dernier a bien reçu des confirmations de la prise en compte de son ou ses inscription(s) au plus tard le **vendredi 25 octobre 2024** et n'a pas fait de démarche pour se désinscrire sur au moins sur l'un deux avant les tirages au sort.
- 4.4 Tout joueur devenant indisponible aux dates du tournoi doit en faire part par écrit à l'organisateur dans les plus brefs délais.
 -  si l'annonce est faite avant le tirage au sort, le joueur est remboursé des frais d'inscription ;
 -  si l'annonce est postérieure à la date du tirage au sort, le joueur doit envoyer (dans les 5 jours suivant la compétition) un justificatif à la LIFB accompagné du formulaire fédéral rempli. Une copie du justificatif doit également être envoyée ou présentée à l'organisateur pour que celui-ci procède au remboursement des frais d'inscription. Aucun remboursement ne peut être effectué sans justificatif.
- 4.3 Lorsque l'un des joueurs d'une paire de doubles est défaillant, son partenaire doit notifier par écrit à l'organisateur s'il souhaite maintenir sa participation ou se retirer. En cas de maintien, le joueur peut proposer un remplaçant. Sinon, l'organisateur essaie dans la mesure du possible de trouver un joueur pour compléter la paire.

Article 5 : déroulement

- 5.1 Les convocations sont envoyées via **BADNET** et **EBAD**. En cas d'envois successifs, il faut tenir compte de la dernière convocation envoyée.
- 5.2 Tout joueur doit venir pointer à la table de pointage dès son arrivée dans le gymnase et ce, chaque jour de la compétition où il est convoqué. En cas de retard, le joueur doit contacter les organisateurs sous peine d'être déclaré forfait lors de son premier match.

Pour les joueurs mineurs une feuille d'émargement sera à signer à la table de pointage par l'adulte responsable sur le tournoi.
- 5.3 Tout joueur souhaitant s'absenter du gymnase en cours de compétition doit en demander l'autorisation au juge-arbitre, sous peine d'être déclaré forfait à l'appel de son match.
- 5.4 Une tenue de badminton, conforme à la circulaire fédérale en vigueur, est exigée sur les terrains. Toute demande de dérogation doit se faire auprès de la juge-arbitre muni d'un justificatif médical écrit.
- 5.5 Les volants sont à la charge des joueurs et sont en vente si besoin au gymnase. En cas de désaccord entre joueurs, les volants officiels du tournoi sont :

VICTOR GOLD MAXIMA

Règlement particulier

« Les volants de BeL aiR - 2^{ème} édition »

Les volants sont à la charge des joueurs et sont en vente si besoin au gymnase. En cas de désaccord entre joueurs, les volants officiels du tournoi sont :

- 5.6 Lorsque sur un même terrain se trouvent uniquement des joueurs de classement inférieur au niveau Départemental, le choix est laissé aux joueurs de jouer avec un volant en plumes ou en plastique. En cas de désaccord, le volant en plastique est prioritaire. En cas de litige les volants plastiques retenus sont :

MAVIS 600

- 5.7 Les matchs peuvent être lancés au plus tôt une heure avant l'heure programmée. L'échéancier est affiché uniquement à titre indicatif.
- 5.8 Tous les matchs se jouent en auto-arbitrage. Un joueur peut à tout moment faire appel au juge-arbitre qui si possible désigne un arbitre ou faisant office.
- 5.9 Le temps de repos entre deux matchs est de **20 minutes**, entre le dernier volant du match précédent et le premier du suivant. Les joueurs disposent de **3 minutes** entre l'appel et le début de leur match, test des volants compris.
- 5.10 Tout volant touchant un obstacle situé au-dessus du terrain autre que l'infrastructure (par exemple : les filins des paniers de basket) est compté une fois au service et faute en jeu.
- 5.11 Seuls ont accès au plateau de jeu les joueurs appelés à disputer leur match, les coaches, les officiels et les membres du comité d'organisation.
- 5.12 Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de vol, perte ou accident.
- 5.13 La participation au tournoi « **Les volants de BeL aiR – 2^{ème} édition** » requiert la lecture et l'acceptation de ce règlement, lequel est consultable sur le tableau d'affichage du gymnase.
- 5.14 La participation tournoi « **Les volants de BeL aiR – 2^{ème} édition** » requiert la lecture et l'acceptation de ce règlement, lequel est consultable sur le tableau d'affichage du gymnase.
- 5.15 L'utilisation de substance et de tout moyen destiné à augmenter artificiellement le rendement au vu ou à l'occasion de la compétition, et qui peut porter préjudice à l'éthique et à l'intégrité physique de l'athlète, est prohibée. La liste des produits dopants est rendue officielle par le Ministère chargé des sports (extraits de l'article 10 du règlement Médical du Guide de Badminton).
- 5.16 Droit à l'image : dans le cadre de la compétition, les joueurs seraient susceptibles d'être pris en photo pour une publication sur le site internet du club, voire d'autres sites de badminton (LCBAD, FFBAD...). Sans avis contraire écrit et signé du joueur, l'inscription au tournoi vaudrait acceptation de ce point de règlement et de la renonciation au droit à l'image par le joueur.
- 5.17 Rappel pour les participants mineurs à la compétition : Chaque participant mineur à une compétition doit être placé, explicitement et en permanence, sous la responsabilité d'un adulte responsable, connu

du Juge-Arbitre et disposant d'une autorisation délivrée par l'autorité parentale, dans le respect de la réglementation en vigueur concernant l'accompagnement des mineurs.

Article 6 : Protocole sanitaire

L'organisation devra faire appliquer le protocole sanitaire préconisé par la Mairie de **CHARTRETTES** et par la FFBaD pour les jours de la compétition, en fonction de son évolution, les joueurs seront tenus de le respecter sous peine de disqualification. Le public devra également respecter le protocole mis en place.